

Formation initiale des membres du CHSCT (établissement de moins de 300 salariés)

Objectifs de la formation

Cerner les différentes attributions du CHSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat
– Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions – Participer au développement de la prévention des risques

A qui profitera la formation ?

Membres du CHSCT, par extension, délégués du personnel d'établissements de moins de 50 salariés et salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels

Contenu de la formation

1. Rôle et missions de l'instance

2. Moyens de fonctionnement

- Protection des membres
- Crédit d'heures et liberté de déplacement
- Droit à l'information et obligation de discrétion
- Organisation des réunions : qui participe ? qui convoque ?
- Rôles particuliers du secrétaire et du président
- Quand et comment faire appel à un expert ?

3. Relations avec les autres acteurs de la sécurité

- Acteurs internes : employeur, salariés, ingénieur sécurité, médecin du travail, ...
- Acteurs externes : inspection du travail, CARSAT, ...

4. Organisation collective de l'instance et de ses travaux

- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise
- Légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
- Construire des stratégies d'intervention
- Indicateurs d'appréciation de la plus-value du CHSCT
- Exploiter les ressources documentaires du CHSCT

5. Réaliser des inspections et analyser les risques

- Principaux risques : chimique, routier, ...
- Nouveaux risques à prendre en compte : stress, risques psychosociaux, TMS, ...
- Quand et comment procéder à une inspection ?
- Grilles et check-lists d'identification des risques
- Liens entre inspection du CHSCT et document unique

6. Traiter les situations particulières

- Situations de danger grave et imminent
- Le droit d'alerte et de retrait
- La faute inexcusable de l'employeur
- Travaux réalisés par des entreprises extérieures
- Salariés intérimaires
- Cas particuliers des établissements ERP, IGH, ICPE, ...

7. Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes

Bilan et perspectives

Méthode et points forts

Alternance d'apport de connaissances et de méthodologie, de témoignages, d'échanges d'expérience, de visite en atelier et d'exercices pratiques permettant une bonne assimilation

Durée et rythme

3 jours en continu

Disponible en inter, en individuel et en intra

Tarif

nous consulter

Points complémentaires :

Aucun prérequis, formation réalisée en vos locaux pour un meilleur accès aux données
JMW CONSEIL est un organisme agréé par la Préfecture de Lorraine – arrêté n° 99/272 du 27 août 1999 – pour dispenser les formations aux membres des CHSCT